

**AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE DELEGATION
2016/379 193
(ci-après la «convention»)**

L'Union européenne, représentée par la Commission européenne (ci-après le «pouvoir adjudicateur») d'une part, et
Le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) ayant son siège a One United Nations Plaza, New
York, NY 10017 (Etats Unis) (ci-après l'«organisation»), d'autre part
ont convenus de ce qui suit:

Les dispositions suivantes du contrat « Projet d'appui à l'élaboration et à la mise en œuvre du Plan National de
développement » 2016/379 193 conclu entre le pouvoir adjudicateur et l'organisation le 18 octobre de 2016 (ci-après
le contrat ») sont, par le présent avenant, remplacées/complétées comme suit :

Article 2.- Entrée en vigueur, période de mise en œuvre et échéance pour la passation des marches

Période de mise en œuvre de l'action

2.3. La période de mise en œuvre de l'Action telle que spécifiée à l'annexe I est de **24 mois**

Echéance pour la passation des marches

2.4 Les marchés et conventions de subvention individuels destinés à mettre en œuvre la présente convention sont
signés par l'organisation au plus tard **24 mois** à compter de l'entrée en vigueur de la présente convention.

Article 3 - Financement de l'action

3.1 Le cout total de l'action est estime à Sept Cent Soixante Sept Mille Six Cent (767 600) EUROS (ci-après la
«devise de la convention»), tel que défini à l'annexe III. Le pouvoir adjudicateur s'engage à apporter une
contribution au nom de l'UE d'un montant maximal de Cinq Cent Mille (500 000) EUROS. Le montant définitif est
fixe conformément aux dispositions des articles 18 à 20 de l'annexe II.

Article 6 - Annexes

Annexe I : Description de l'Action (y compris du cadre logique de l'action)

La nouvelle version de l'annexe est jointe au présent avenant.

Annexe III : Budget de l'action


La nouvelle version de l'annexe est jointe au présent avenant.

Toutes les autres conditions du contrat restent inchangées. Le présent avenant prend effet à compter du jour où la
dernière partie l'a signé.

Pour l'organisation

Nom *Khadiata Lo Mdiaye*

Fonction *Représentante Résidente*

Signature 

Date **08 DEC 2017**



Pour le pouvoir adjudicateur

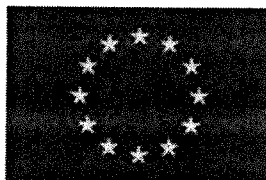
Nom Cristina MARTINS BARREIRA

Fonction Cheffe de Délégation

Signature 

Date **29 NOV 2017**





*Au service
des peuples
et des nations*

**ANNEXE 1
DE LA CONVENTION DE DELEGATION
ENTRE L'UNION EUROPEENNE ET LE PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT**

DESCRIPTION DE L'ACTION ET CADRE LOGIQUE

Titre	Projet d'Appui à l'élaboration et à la mise en œuvre du Plan National de développement
Pays	Togo
Objectif	Améliorer la pertinence et la crédibilité de la stratégie de développement
Résultats attendus	<p>Résultat 1: Le cadre organisationnel d'élaboration du Plan National de Développement est mis en place</p> <p>Résultat 2: Les capacités des parties prenantes sont renforcées en analyse et prise en compte de la durabilité</p> <p>Résultat 3: La revue de la SCAPE et des politiques sectorielles est réalisée</p> <p>Résultat 4: La priorisation des cibles des ODD est faite et les axes d'intervention de la nouvelle stratégie de développement sont identifiés</p> <p>Résultat 5: Le Plan National de Développement est élaboré, validé et vulgarisé</p> <p>Résultat 6: Le plan d'actions prioritaires du PND est élaboré et validé</p> <p>Résultat 7 : L'expertise technique est disponible pour l'assurance qualité du processus et du PND</p>
Partenaires de mise en œuvre	Ministère de la Planification du Développement
Partenaires d'exécution	PNUD
Durée	24 mois
Budget	767 600¹ euros (500 000 EUR de l'UE et 267 000 EUR du PNUD)
Modalité de gestion	NIM
Effet et produit CPAP	<p>Effet escompté/CPAP : L'administration publique et les capacités nationales de planification, de mise en œuvre et de suivi-évaluation sont renforcées pour favoriser² l'atteinte des OMD</p> <p>Produits escomptés/CPAP: Les capacités de planification stratégique à moyen et long terme au niveau central et dans les secteurs liés aux OMD sont renforcées ; le système de suivi évaluation du DSRP est mis en place et opérationnel ; les capacités de mise en œuvre et de suivi des politiques et des projets sont renforcées dans les secteurs liés aux OMD²</p>

¹¹ Montant total en euros tenant compte du taux USD/EUR du mois d'octobre 2016- UNORE du 01 octobre ; Contribution du PNUD 300 000 USD soit 267 000 EUR

² MFP, MEF, MPDAT, MEPSA, MAEP, MEAHV, MPF, MS, MERF

I. SOMMAIRE

Le Togo a formulé sa stratégie de réduction de la pauvreté de 2ème génération nommée Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE) pour la période 2013-2017. Cette stratégie est en cours de mise en œuvre et prendra fin en 2017. En janvier 2016, lors de la Session du Conseil National de Pilotage des Politiques de Développement, qui réunit les membres du Gouvernement, la Société Civile, le Secteur Privé et les Partenaires Technique et Financier, sous la Présidence du Premier Ministre, il a été réaffirmé, à la suite de la revue de 2014 de la SCAPE, le choix de procéder à la formulation d'un Plan National de Développement (PND) tel que recommandé à l'issue du Forum national sur la planification³. Ce choix a été réaffirmé par le Chef de l'Etat dans son discours du 27 avril 2016 à l'occasion de la fête nationale.

Le Togo s'est engagé dès le début du processus de la formulation de l'agenda de développement post 2015 à travers des consultations nationales faites en 2013 et 2014 et une participation continue au processus intergouvernemental ayant conduit à l'adoption des Objectifs de Développement Durable (ODD). Le Togo est le second pays après Belize à avoir élaboré un Programme national de renforcement des capacités pour le développement durable dont la mise en œuvre est en cours.

De fait, l'élaboration du Plan National de Développement vise à répondre à la nécessité pour le Togo de i) disposer d'un document de planification et programmation de son développement après la fin de la SCAPE, ii) concrétiser l'engagement du Gouvernement togolais à intégrer la triptyque Social, Economique, Environnemental dans son processus de développement, iii) faire siennes les principes du programme de développement durable qui sont : Appropriation nationale, Universalité, Inclusion (ne pas faire des laissés pour compte), Approche basée sur les Droits de l'Homme et Approche intégrée du développement durable ; iv) intégrer les nouvelles priorités nationales dans sa planification et améliorer sa crédibilité.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'appui de l'Union Européenne et du Programme des Nations Unies pour le développement à l'amélioration de la Gouvernance Institutionnelle au Togo. Spécifiquement, cette action a pour objectif de contribuer à la mise à jour de la politique nationale de développement au regard des nouveaux défis du développement et aux orientations du nouvel mandat présidentiel. Elle s'aligne sur les objectifs de l'appui complémentaire à l'Appui Budgétaire aux Politiques Publiques de l'Union Européenne et ceux du Projet d'Appui au Pilotage Stratégique, à la Planification et au suivi du Développement du PNUD.

II. **CONTEXTE GENERAL ET JUSTIFICATION**

Le Togo a débuté sa planification basée sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) à partir de 2006 avec l'élaboration et la mise en œuvre du Document intérimaire de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (2007-2009) et du Document complet de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (2009-2011). La mise en œuvre de ces 2 stratégies a permis au Togo de faire des réformes macroéconomiques, d'améliorer la gestion de ses finances publiques et de mobiliser des ressources pour entamer des programmes sociaux visant à l'amélioration des conditions de vie des togolais. La SCAPE (2013-2017) en cours de mise en œuvre vise à renforcer les acquis passés et à consolider les bases d'une croissance accélérée, inclusive et génératrice d'emplois.

La communauté des partenaires au développement du Togo, en l'occurrence l'Union Européenne et le Programme des Nations Unies pour le développement ont accompagné le pays à travers divers programmes durant les trois premières années de mise en œuvre de la SCAPE. Entre autres, cet

³ Tenu en octobre 2014.

accompagnement s'est matérialisé par le programme d'Appui Budgétaire aux Politiques Publiques, le Projet d'Appui Institutionnel à l'Etat Togolais phase 2 de l'Union Européenne et le Projet d'Appui au Pilotage Stratégique, à la Planification et au suivi du Développement du PNUD.

Le programme d'ABPP a pour objectif de i) faciliter l'exécution budgétaire soutenant ainsi la préservation des conditions permettant la mise en œuvre d'une stratégie de moyen et plus long terme, ii) accroître les ressources financières allouées aux secteurs sociaux et aux infrastructures publiques en vue d'améliorer l'accès aux services publics en ligne avec les orientations de la SCAPE et iii) améliorer les systèmes de gestion des finances publiques (et plus particulièrement l'exécution budgétaire et la gestion de trésorerie ainsi que le contrôle externe), le système statistique, les processus et les capacités. Il est aussi attendu que la probité dans la gestion des ressources publiques soit renforcée tandis que l'efficacité et l'efficience de l'administration, au travers notamment, de la modernisation des organigrammes ministériels, soient améliorées.

Le Projet d'Appui Institutionnel à l'Etat Togolais phase 2 de l'Union et le Projet d'Appui au Pilotage Stratégique, à la Planification et au suivi du Développement du PNUD ont contribué au renforcement des capacités en matière de gestion des finances publiques, de prise de décision et de formulation et mise en œuvre des politiques publiques. En l'occurrence, le volet 1 du PAI-2 géré par le PNUD a permis de : i) renforcer le dispositif de suivi et évaluation des politiques de développement et facilité un dialogue sur les politiques publiques entre tous les acteurs du développement au Togo, ii) susciter, encadrer et appuyer une réflexion approfondie sur le système de planification, programmation, budgétisation, suivi et évaluation du développement au Togo et de définir un système national de planification qui décrit les outils, leurs liens et enchainements, ainsi que leur ancrage institutionnel, iii) mettre en place un organigramme fonctionnel au Ministère de la planification du développement et de lui fournir les outils pour une gestion opérationnel moderne, et iv) mettre à la disposition du ministère des outils pour la mobilisation des ressources pour le financement du développement. **Malgré ces résultats, le ministère de la planification du développement fait face à des défis d'ordre fonctionnel et organisationnel auxquels il importe d'apporter des solutions.** Le véritable défi est celui de la durabilité. Le ministère devra s'approprier tous les outils mis à sa disposition et en faire une utilisation judicieuse lui permettant d'être plus efficace et efficient. Sur le plan institutionnel, le volet 1 du PAI-2a lui-même posé les bases de la durabilité de ses résultats. Cependant, les facteurs liés à la motivation des ressources humaines et au financement des missions du ministère sont au-delà du contrôle du projet et le leadership du ministère en matière de la planification, suivi et évaluation au sein de l'appareil gouvernemental est requis.

Par ailleurs, le bilan des deux premières années (2013 et 2014) de mise en œuvre de la SCAPE amis en lumière des défis en matière de mise en œuvre des politiques publiques qui persistent. Même si des résultats encourageants sont enregistrés, plusieurs cibles, notamment celles du scénario accéléré, restent non atteintes et les progrès restent parfois insuffisants en rythme et en qualité, au regard du défi démographique du pays et de son ambition d'émergence. De même, l'alignement insuffisant du budget de l'Etat sur les priorités définies dans la SCAPE et la faible mobilisation des ressources sont des facteurs limitant à la mise en œuvre du Plan d'Actions Prioritaires de la SCAPE. D'autre part, l'avènement d'un nouveau gouvernement issu de l'élection présidentielle de 2015 et le processus d'élaboration de la vision Togo 2030 ont fait émerger de nouvelles priorités de développement au niveau national. En effet, la déclaration de politique du nouveau gouvernement a fixé les objectifs du quinquennat qui sont : i) l'inclusion économique et sociale en tant que vecteur de la cohésion sociale; ii) la modernisation du pays à travers l'approfondissement des réformes économiques et l'intensification des grands travaux d'infrastructures; iii) la relance de l'agenda des réformes politiques et; iv) le meilleur positionnement du Togo dans l'environnement sous régional et international. Au regard de ces défis, et en vue de rendre cohérente la stratégie nationale de développement avec les nouvelles priorités, en janvier 2016, lors de la Session du Conseil National de Pilotage des Politiques de Développement, qui réunit les membres du Gouvernement, la Société Civile, le Secteur Privé et les Partenaires technique et financier, sous la Présidence du Premier

Ministre, il a été recommandé, à la suite de la revue de 2014 de la SCAPE, de procéder à la formulation d'un Plan National de Développement.

D'autre part, la crise socio-politique que le Togo a connue au moment de l'entame de son processus de démocratisation a retardé le début de la formulation de ses politiques publiques intégrant la réalisation des OMD. De fait, le Togo n'a réalisé que la Cible 1C des OMD « Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim » et a fait des progrès remarquables en matière d'accès à l'éducation primaire pour tous et de lutte contre le VIH/SIDA. Les autres cibles sont restées hors de portée. Afin d'être au rendez-vous des ODD, il s'est engagé dès le début du processus dans la formulation de l'agenda de développement post 2015 à travers des consultations nationales et sa contribution à la réflexion sur le renforcement des capacités et des institutions capables nécessaires à la réalisation des ODD. Le Togo est le second pays après Belize à avoir élaboré un Programme national de renforcement des capacités pour le développement durable dont la mise en œuvre est en cours. Le Togo a adopté le programme de développement durable à l'horizon 2030 et s'est engagé à la réalisation des ODD.

Fort de l'engagement du pays en faveur des ODD, le Ministère du Plan a préparé une feuille de route décrivant toutes les étapes devant conduire à l'appropriation de ces objectifs au regard du contexte national et à leur intégration dans la planification. La feuille de route prévoit une série d'activités dont le coût est estimé à 564,7 millions FCFA, financé à 26% par le gouvernement.

De fait, l'élaboration du Plan National de Développement vise à répondre à la nécessité pour le Togo de i) disposer d'un document de planification et programmation de son développement après la fin de la SCAPE, ii) concrétiser l'engagement du Gouvernement togolais à intégrer la triptyque Social, Economique, Environnement dans son processus de développement, iii) faire siennes les principes du programme de développement durable qui sont : Appropriation nationale, Universalité, Ne pas faire des laissés pour compte, Approche Basée sur les Droits de l'Homme et Approche intégrée du développement durable ; iv) d'intégrer les nouvelles priorités nationales dans sa planification et d'en améliorer sa crédibilité.

En outre, une programmation efficiente des investissements publics est un élément clé pour le développement économique et social. C'est donc un instrument privilégié de politique économique d'un pays et le Togo a pris l'option de faire de l'investissement public un levier de sa politique de développement. La mise en œuvre du Plan National de Développement nécessite une meilleure programmation des projets et programmes d'investissement publics. Aussi est-il plus que nécessaire d'améliorer les outils de formulation des projets et de programmation des investissements publics afin i) d'outiller davantage les secteurs pour la formulation des projets et programmes d'investissement publics dans le cadre de la mise en œuvre des priorités du Plan National de Développement et ii) de faciliter l'alignement du budget de l'Etat sur le Plan National de Développement. En effet, les projets d'investissements publics (PIP) sont élaborés par les ministères sectoriels concernés avec l'accompagnement du ministère de la planification du développement à travers la direction de la planification et des politiques de développement (DPPD). La DPPD, après l'atelier de lancement du processus d'élaboration du PIP, tient des séances de travail avec les sectoriels avant et après la définition de la lettre de cadrage. Ces séances de travail conduisent à la programmation des PIP sur trois années par ministère. Les projets de la troisième année du PIP constituent la tranche annuelle qui entre dans le budget de l'Etat.

III. OBJECTIFS, RESULTATS ESCOMPTES, STRATEGIE D'INTERVENTION ET PRINCIPALES ACTIVITES

Le Projet d'appui à l'élaboration et à la mise en œuvre du PND a pour objectif d'améliorer la pertinence et la crédibilité de la stratégie de développement. Il s'inscrit dans le cadre de l'appui

complémentaire au programme d'Appui Budgétaire aux Politiques Publiques de l'Union Européenne qui vise à contribuer aux objectifs du programme au travers des appuis institutionnels, en particulier en soutien à la mise en œuvre de la réforme de la gestion des finances publiques et à la consolidation des résultats atteints sous la composante appui budgétaire. Il en constitue l'**Action V « Poursuite de l'appui au processus de définition des politiques publiques et à la mise à jour de la politique nationale de développement »**.

Les résultats attendus sont les suivants :

- **le cadre organisationnel d'élaboration du PND est mis en place ;**
- **Les capacités des parties prenantes sont renforcées en analyse et prise en compte de la durabilité ;**
- **la revue de la SCAPE et des politiques sectorielles est réalisée ;**
- **la priorisation des cibles des ODD est faite et les axes d'intervention de la nouvelle stratégie de développement sont identifiés ;**
- **le PND est élaboré, validé et vulgarisé ;**
- **le plan d'actions prioritaires du PND est élaboré et validé ;**
- L'expertise technique est disponible pour l'assurance qualité du processus et du PND

Résultat 1 : Le cadre organisationnel d'élaboration du PND est mis en place

Afin de garantir la mise en œuvre et la réalisation des objectifs du PND, tous les acteurs au développement du Togo doivent être associés dès le départ au processus de son élaboration. L'implication de toutes les parties prenantes permet d'accroître la cohérence, la pertinence, les chances de réussite du Plan National de Développement et ainsi d'assurer les bonnes conditions de sa mise en œuvre. Ainsi, il sera procédé à une analyse des parties prenantes et à la formalisation d'un cadre organisationnel. Les principales activités sont :

1. Analyse des parties prenantes

Tous les acteurs au développement du Togo (Société civile, administration publique, secteur privé, institutions de la république, partenaires techniques et financiers, acteurs locaux) aux niveaux central, régional, local et à l'international seront identifiés et catégorisés. Une collecte des données sera faite à l'aide d'un questionnaire auprès de ces acteurs. Après un premier traitement, une retraite d'élaboration sera organisée afin de faire une analyse des informations et d'identifier les parties prenantes à intégrer dans le cadre organisationnel d'élaboration du PND et celles d'importance pour la mise en œuvre du PND. Le rapport établi fera l'objet d'une validation nationale. L'approche basée sur les droits de l'homme sera utilisée afin de s'assurer de tous les prendre en compte. Les attentes et le pouvoir de chaque groupe d'ayants droit seront explicités afin d'établir des priorités tout en ayant une vision d'ensemble des interactions possibles entre ceux-ci. Il s'agira d'identifier leurs rôles, leur degré d'influence et d'intérêts, leurs niveaux de connaissance sur le développement durable, leur volonté de s'investir dans l'élaboration du PND et dans sa mise en œuvre. Ceci permettra d'établir un dialogue constructif et une communication transparente avec toutes ces parties prenantes, de même que de clarifier les responsabilités dans la mise en œuvre des ODD et de concilier les attentes et les contraintes de chacun afin de ne laisser personne pour compte.

Le ministère de la planification du développement sera chargé de faire un état des lieux qui sera ensuite validé.

2. Formalisation du cadre organisationnel

La mise en place du cadre organisationnel sera précédée de l'identification des parties prenantes devant participer au processus d'élaboration du PND.

Au-delà de la sensibilisation, la réussite du processus de formulation du PND dépendra de l'identification et l'organisation efficace des différentes parties prenantes au sein des administrations et en dehors, car l'inclusion de toutes les parties prenantes assurera la prise en compte de toutes les voix, y compris celles des femmes, des enfants et des groupes marginalisés.

Le Togo dispose depuis 2010 du Dispositif institutionnel de coordination, de suivi et de l'évaluation des politiques de développement (DIPD) qui identifie et assure la participation des principales parties prenantes aux exercices de planification nationale et de suivi-évaluation des politiques de développement. Toutefois, en capitalisant sur l'expérience de la préparation de la SCAPE, de l'adoption en novembre 2014 d'un nouveau cadre de planification nationale et des nouvelles exigences d'intégration liées aux ODD, d'autres acteurs non directement impliqués dans le DIPD pourront être associés pour assurer la qualité de la participation qu'impose un tel exercice.

L'expérience des consultations sur l'agenda post 2015 offre également une plateforme pertinente pour l'identification des parties prenantes sur une base élargie. Une fois identifiées, celles-ci devront participer à chacune des étapes du processus de formulation, selon des formats adaptés aux contraintes de temps et de ressources.

Un texte sera pris pour préciser le cadre organisationnel de préparation du PND avec les différents niveaux de coordination technique et stratégique. Les organes du DIPD (comités sectoriels, comité Etat-donateurs, Conseil National de Pilotage des Politiques de Développement) seront également consultés dans le cadre de cet exercice.

A la suite de l'identification et de la cartographie des parties prenantes, le Ministère de la planification du développement proposera un schéma du cadre organisationnel de la formulation du PND. Ce cadre fera l'objet d'un arrêté.

Résultat 2: *Les capacités des parties prenantes sont renforcées en analyse et prise en compte de la durabilité*

Après la formalisation du cadre d'élaboration du PND, il sera procédé à la formation des animateurs de ce cadre sur : i) le processus d'intégration des ODD dans les politiques nationales et dans la stratégie nationale de développement, ii) les outils nécessaires à cette intégration et sur iii) le suivi et l'évaluation des actions de développement durables. Cette formation sera réalisée sous forme d'ateliers pour : l'administration publique, le secteur privé, la société civile, les collectivités locales et les médias au niveau central et régional. Six ateliers de formation seront réalisés soit une au niveau central et une dans chaque région administrative.

Résultat 3 : *La revue de la SCAPE et des politiques sectorielles est réalisée*

La SCAPE est dans sa quatrième année de mise en œuvre et a déjà fait l'objet de 2 revues annuelles portant sur les années 2013 et 2014. Au cours des 2 revues, les insuffisances concernant l'alignement du budget de l'Etat sur les priorités de la SCAPE ainsi que le sous financement des actions prioritaires de la SCAPE ont été relevées. Afin de faire l'évaluation de la réalisation des cibles durant les 3 premières années de mise en œuvre de la SCAPE et d'en tirer toutes les leçons pour la planification et la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie de développement du Togo, il sera procédé à :

1. La revue de la SCAPE

Cette revue mettra l'accent sur les effets et les impacts de la mise en œuvre de la SCAPE ainsi que les leçons à tirer sur les mécanismes et instruments de coordination, de mise en œuvre et de suivi-évaluation de la stratégie (approches, démarches et outils de mise en œuvre, de coordination et de suivi-évaluation ; mécanismes de financement) afin de nourrir l'analyse sur la pertinence des politiques et mieux alimenter la formulation du PND. La revue sera conduite par un consultant international qui travaillera avec les consultants nationaux sous le leadership du Secrétariat Technique du DSRP. Cette revue sera faite en 4 étapes: i) L'atelier méthodologique de lancement ; (ii)

La collecte et le traitement des données par les consultants qui s'appuieront sur les membres des secrétariats techniques des comités sectoriels iii) l'élaboration des rapports par axes et du premier draft du document puis iv) les validations (technique et national) du document de revue. Les conclusions et recommandations de la revue prendront en compte les nouvelles orientations de développement liées au nouveau contexte national et international dont le projet de société du Chef de l'Etat et les ODD.

2. La revue des politiques sectorielles

En complémentarité de la revue de la SCAPE, les politiques sectorielles seront analysées en vue de déterminer leur pertinence au regard des cibles et indicateurs des ODD. Cet exercice prendra également en compte les nouvelles priorités du gouvernement et permettra d'identifier les domaines clés non couverts par les politiques existantes. Il permettra de proposer des ajustements aux politiques existantes en cas d'incohérences constatées, dans la perspective de l'intégration horizontale et verticale des politiques. Les politiques sectorielles seront analysées sous l'angle des principes d'appropriation nationale, d'universalité, d'approche basée sur les Droits de l'Homme, d'approche intégré du développement durable et de ne pas faire des laissés pour compte. Cette revue sera organisée en séance de travail où la Grille d'analyse du développement durable sera utilisée pour évaluer les différentes politiques en cours de mise en œuvre. Une équipe restreinte du Ministère de la Planification du Développement encadrera ce processus qui sera fait en collaboration avec les sectoriels.

Résultat 4: La priorisation des cibles des ODD est faite et les axes d'intervention de la nouvelle stratégie de développement sont identifiés

Des exercices préliminaires de priorisation des cibles des ODD ont été faits, il s'agira, de finaliser le travail entamé. Cette priorisation du cadre des ODD permettra d'identifier ceux offrant le plus d'externalités positives dans le sens de l'intégration et de l'optimisation des 3 dimensions du développement durable (Sociale, Economique et Environnementale). Cette étape permettra aux autorités, à l'issue d'un processus participatif, de faire les arbitrages nécessaires et de fixer les choix concernant les axes clés du PND, ses objectifs, cibles et indicateurs.

Les principales activités sont :

1. Lancement méthodologique du processus de l'élaboration du PND

Un atelier méthodologique servira de lancement officiel des travaux de formulation du PND. Au cours de cet atelier qui sera précédé par la mise en place du cadre organisationnel de formulation du PND, la feuille de route, définissant les activités à conduire, le calendrier d'exécution, les ressources nécessaires et le rôle des différentes parties prenantes sera validée.

2. Priorisation des cibles des ODD sur la base de leur niveau d'externalité

Un premier atelier sera organisé au cours duquel la méthodologie et les outils de priorisation des cibles axée sur le degré d'externalité seront présentés aux différentes parties prenantes. Ensuite, il sera organisé des séances de travail où un appui technique des cadres du MPD sera apporté aux sectoriels pour effectuer les travaux d'analyse des cibles relatives à leur secteur. Les sectoriels se serviront des résultats des activités de priorisation déjà effectuées qu'ils analyseront pour ressortir parmi les cibles prioritaires, celles qui apparaissent plus prioritaire en fonction de leur degré d'impact sur les autres cibles. Un second atelier sera organisé pour la restitution des travaux sectoriels. L'outil utilisé permettra de proposer des actions prioritaires provisoires.

3. Définition des cibles intermédiaires de mesure du PND (établissement des valeurs de références des indicateurs des cibles intermédiaires définies et élaboration d'un Atlas des ODD)

Avant la mise en œuvre du nouveau cycle de planification à moyen terme, il est important de disposer d'une situation de référence sur les indicateurs de développement et de les ajuster ou les compléter à l'aide du cadre des ODD, avec un horizon temporel de 3 cycles à moyen terme (5 ans ou moins) jusqu'à l'échéance de 2030.

Cette étape s'appuiera sur les résultats des travaux préliminaires de priorisation des cibles des ODD et consistera, dans un premier temps, à faire le point sur la situation du pays au regard des différents indicateurs produits par le système statistique sur la base des politiques existantes, et d'évaluer le gap à combler par rapport aux indicateurs proposés dans le cadre des ODD, y compris ceux retenus au niveau de l'Union Africaine dans le cadre de l'agenda 2063. Les résultats du travail en cours de finalisation conduit par la Direction de la Planification et des Politiques de Développement (DPPD) et l'INSEED dans le cadre de l'élaboration de la stratégie nationale de développement de la statistique de deuxième génération (SNDS II), visant à définir des indicateurs et leurs métadonnées conformément aux 169 cibles des ODD adoptées au niveau mondial seront à la base de l'exercice.

Cet exercice permettra en outre de réaliser un premier cadrage en vue d'identifier les indicateurs les plus pertinents à retenir ou à produire pour le PND, au regard du contexte du Togo. Il donnera une première indication sur les efforts à consentir d'ici fin 2017 pour compléter l'arsenal des indicateurs ODD (enquêtes, statistiques administratives, etc.).

Le dernier rapport sur la mise en œuvre des OMD (2000-2015) en cours de finalisation, fournira également une situation de référence pour un certain nombre d'indicateurs.

L'étape de définition des valeurs de référence sera conduite par l'INSEED et se basera sur les indicateurs retenus. Ensuite, sous l'assistance technique de l'INSEED, des travaux de groupe seront organisés. La fin de cette étape sera sanctionnée par un rapport sur les indicateurs de référence et d'un Atlas des ODD.

4. La définition des axes d'intervention du PND

Sur la base des résultats de la revue de la SCAPE et des revues sectorielles, de la priorisation des cibles, de la définition des cibles intermédiaires de mesure du PND et de l'établissement de leurs valeurs de référence, et la vision Togo 2030 comme cadre de référence, un groupe restreint d'acteurs procédera au cours d'une retraite, à la proposition des axes d'intervention du PND qui sera validée en atelier national avec les parties prenantes afin d'assurer une appropriation et d'avoir un consensus sur les grandes lignes du PND.

Résultat 5 : Le Plan national de développement est élaboré, validé et vulgarisé

1. Diagnostic de la situation sociale, économique et environnementale et définition des actions par axes et rédaction du PND

Un diagnostic de la situation sociale, économique et environnementale sera établi afin de déterminer les actions à mettre en œuvre pour répondre aux défis du développement durable au Togo. L'analyse prendra en compte l'intégration et l'interaction des composantes du développement durable et mettra un accent sur les éléments de durabilité des résultats du développement. Elle portera également sur les capacités nécessaires de mise en œuvre du PND et la mobilisation des ressources.

Le diagnostic prendra appui sur les données statistiques disponibles, les évaluations réalisées dans différents secteurs ainsi que l'évaluation de la SCAPE. L'identification des interventions intégrera celles du Programme d'Urgence de Développement Communautaire et du Programme National de Renforcement des Capacités et de Modernisation de l'Etat pour le Développement Durable.

Une équipe restreinte de rédaction pilotée par la Direction générale de la planification et du développement prendra en charge cette étape en recourant à toutes les expertises disponibles au niveau des autres acteurs au développement, y compris, là où c'est pertinent, des personnes ressources mises à disposition par les partenaires techniques et financiers. Cette équipe proposera

une première mouture qui servira de base pour une retraite de rédaction qui permettra d'obtenir une version préliminaire du PND.

2. Cadrage macroéconomique et budgétaire du Plan National de Développement

Les actions de développement se déroulent dans un environnement économique national et international qui impacte sur leur efficacité. De même, le cadre macroéconomique facilite ou ralentit le processus de développement. En outre, certaines interventions peuvent fragiliser ou renforcer la stabilité du cadre macroéconomique. A la suite du diagnostic et de la formulation des interventions, le Comité Cadrage Budgétaire à Moyen terme (CBMT), avec l'appui d'une expertise en matière de cadrage macroéconomique et budgétaire effectuera les activités suivantes :

- Réaliser le cadrage macroéconomique à moyen terme suivant 3 scénarii : (référence, modéré et accéléré) ;
- Procéder au cadrage budgétaire à moyen terme, global et sectoriel ;
- Effectuer des scénarii à moyen terme de financement du PND prenant en compte la stratégie d'endettement du pays et la soutenabilité de la dette, les possibilités de mobilisation de financement interne, externe y compris du secteur privé et l'aide publique au développement ;

La stratégie de mobilisation des ressources et des partenariats, sera exploitée à cet effet.

3. Définition du cadre national de suivi et évaluation de la mise en œuvre des ODD

Il s'agira à ce niveau de définir le dispositif national pour le suivi et l'évaluation des ODD. L'évaluation du DIPD permettra de proposer une nouvelle organisation mieux adaptée, afin de faciliter un suivi régulier du PND. Ce dispositif mentionnera le rôle dévolu à chaque structure ainsi que les délais d'intervention des acteurs identifiés dans le processus de suivi-évaluation. Il précisera les différentes périodes d'évaluation des progrès dans la mise en œuvre des ODD, y compris en ce qui concerne les rapports à soumettre au Forum politique de haut niveau sur le développement durable.

Le dispositif de suivi veillera à promouvoir la production régulière et détaillée de l'information statistique nécessaire par l'INSEED. Le suivi doit être suffisant en termes de couverture, de désagrégation des données et de chronogramme.

4. Consultation nationales et régionales autour de la version préliminaire du PND (administration publique, société civile, secteur privé, PTF, parlement, régions.....)

Le premier draft du document du PND intégrant le cadrage macroéconomique et le cadre de suivi et évaluation fera l'objet de consultations nationales et régionales afin de recueillir l'approbation des acteurs de développement. Le document sera envoyé aux différentes parties prenantes pour observations. Plusieurs consultations seront organisées : avec l'administration publique, les organisations de la société civile, le secteur privé, les partenaires techniques et financiers, le parlement, et une consultation dans chaque région.

5. Validation du PND

La validation et l'adoption du PND permettra de faire le consensus sur le nouveau cadre de référence pour le développement du pays, afin de s'assurer de sa prise en compte dans la préparation des budgets de l'Etat. La validation se fera en 3 étapes : i) la première à travers les représentants des parties prenantes dans le cadre organisationnel d'élaboration du PND dite validation technique, ii) la seconde au cours d'un atelier national à Lomé.

Le document ainsi validé sera soumis pour adoption par le Conseil des ministres.

Résultat 6 : Le plan d'actions prioritaires du PND est élaboré et validé

1. Élaboration des programmes et Budgétisation du PND

Il s'agira en premier lieu de revisiter les programmes et projets structurants prioritaires dans tous les secteurs de développement sur la base de l'intégration des aspects social, économique et environnemental. Cette étape sera assurée au sein de chaque secteur sous la conduite des ministres concernés. Les propositions de programmes et de projets seront analysées sous l'angle du développement durable et en tenant compte des axes du PND et de son cadrage budgétaire. Le programme national de renforcement des capacités et de modernisation de l'Etat pour le développement durable (PNRCME-DD), le programme d'urgence de développement communautaire (PUDC) et le programme d'appui aux populations vulnérables (PAPV) seront intégrés. Des séances de travail seront organisées avec les représentants des secteurs afin de valider ensemble les programmes et projets à retenir sur la base de critères qui seront définis par le cadre d'élaboration du PND.

2. Validation du plan d'actions prioritaires du PND

A l'issue des travaux avec les représentants des secteurs, les programmes et projets retenus seront compilés, analysés et mis en cohérence puis validés en un atelier général dit atelier national.

Résultat 7 L'expertise technique est disponible pour l'assurance qualité du processus et du PND

Un expert de haut niveau est mis à disposition par le PNUD pour appuyer le processus d'élaboration du PND. Cet expert consacra 80% de son temps à ce processus.

IV. MODALITES DE GESTION

1. Modalité de Gestion

Exécution administrative et financière du projet

L'exécution de ce projet s'effectuera dans le cadre global de l'appui complémentaire au programme d'Appui Budgétaire aux Politiques Publiques de l'Union Européenne et sera régie par une convention de délégation signée entre la Commission européenne et le PNUD, conformément aux règles et principes énoncés dans le Financial and administrative Framework agreement (FAFA4).

Le PNUD est le partenaire d'exécution, chargé de la gestion des fonds du projet. Il s'assurera que la contribution de l'Union Européenne est effectivement disponible pour la mise en œuvre des activités planifiées.

Les structures bénéficiaires à savoir la Direction générale de la planification et du développement et le Secrétariat technique du DSRP sont les partenaires de mise en œuvre du projet, dans le cadre de la modalité de « Full Country Office support to NIM »

⁵L'Accord cadre administratif et financier entre le PNUD et la Commission Européenne.

Toutes transactions financières et les états financiers dans le cadre de la présente convention sont soumis aux procédures de contrôle interne et externe définies par les règlements financiers, les règles et les directives du PNUD et pourraient faire l'objet d'un audit conformément aux procédures du PNUD

La participation aux coûts de gestion est de 7% maximum des coûts directs du projet, tels qu'indiqués dans le budget approuvé. Le PNUD assurera l'utilisation des ressources conformément à ses règles et procédures. Il veillera, également, à une visibilité adéquate de l'Union européenne, à travers des outils appropriés, à chaque étape de la mise en œuvre du projet. Une ligne spécifique pour la visibilité a été inscrite à cet effet dans le budget du projet.

Equipe du projet

Pour mettre en œuvre le Projet, le PNUD recrutera et mettra donc à la disposition du Ministère de la Planification du développement une équipe d'experts dans les domaines clés de l'intervention.

L'Expert principal sera le Conseiller (Economiste) principal du bureau qui fera l'assurance qualité de toutes les activités et des produits du projet. Il sera en charge de la mise en œuvre de la revue de la SCAPE et la préparation du Plan National de Développement (PND). Il participera à l'identification de toute expertise nécessaire à la mise en œuvre du projet et la supervisera.

La modalité de "Full Country Office support to NIM" nécessitera le recrutement d'un chargé de programme qui établira le plan de travail, le plan de passation des marchés, fera le suivi de la réalisation des activités et autorisera les dépenses sur le projet conformément aux résultats attendus. Il sera également chargé de toute la gestion financière du projet et de l'établissement des rapports d'activités et financiers.

Chaque fois que le besoin se fera sentir, il sera fait appel de façon ponctuelle à du personnel spécialisé (experts) pour apporter un appui dans des domaines spécifiques.

Procédures de recrutement et d'acquisition des biens et services

Le PNUD est chargé de mobiliser et de superviser l'expertise technique et d'acquérir les biens nécessaires à la réalisation des objectifs du projet. Le processus d'acquisition des biens et services se fera selon les procédures du PNUD, lesquelles sont par ailleurs conformes aux principes généraux du Système des Nations Unies en matière de transparence, de compétitivité et d'équité et répondent aux normes généralement admises. Sur la base des plans d'activités, d'identification des besoins et de détermination des spécifications techniques du matériel, en collaboration avec les structures bénéficiaires, l'équipe du Projet élaborera un plan d'achat et finalisera les cahiers de charges. Les appels d'offres, le dépouillement et l'analyse des offres seront assurés par le PNUD.

2. Suivi et évaluation

Le suivi s'inscrira dans le cadre des modalités définies dans l'appui complémentaire au programme d'Appui Budgétaire aux Politiques Publiques.

Le PNUD veillera à transmettre à l'ON-FED, selon des formats convenus au début du projet, toute information de programmation, d'exécution et de suivi relative aux activités du projet afin de permettre à l'ON et à sa Cellule d'appui (CAON) d'assurer un suivi permanent et consolidé de l'ensemble des volets du projet.

Un Comité Technique de Suivi (CTS), dont les membres seront nommément désignés par le MPD, sera mis en place et se réunira trimestriellement pour faire le suivi de la mise en œuvre des activités et de l'exécution budgétaire. La CAON et la DUE y seront représentées. Le CTS sera convoqué par le SG du MPD qui en assumera le secrétariat.

Par ailleurs, le PNUD soumettra à l'Union Européenne des rapports établis sur la base des formats standards et des modalités suivantes tel que définie dans l'article 3 des Conditions Générales (Annexe 2 à la convention de délégation entre le PNUD et l'Union européenne):

- **Rapport d'activités analytique et de progrès** (annuel) décrivant la mise en œuvre des activités par rapport aux résultats et aux indicateurs de performance figurant dans le Document de Projet. Il devra attirer l'attention sur les aspects importants susceptibles d'avoir un impact sur la réalisation des objectifs du projet ;
- **Rapport financier** (annuel) récapitulant l'ensemble des opérations de recettes et des dépenses effectuées dans le cadre du projet ;
- **Rapport final narratif et financier consolidé** au plus tard six mois après la fin de la période de mise en œuvre de la présente Convention, (couvrant l'ensemble de la période de mise en œuvre définie à l'article 2 des Conditions Particulières.

D'une manière générale et selon les modalités définies dans les Conditions générales, le PNUD devra assurer le suivi des activités et rendre compte à la Délégation de l'Union européenne des progrès accomplis dans la mise en œuvre du projet. A cet effet, les deux parties tiendront des réunions régulières de concertation entre les réunions du Comités techniques de suivi. Par ailleurs, la Délégation établira un suivi régulier de l'exécution du projet et se réservera le droit de faire des vérifications des actions financées, en conformité avec les modalités établies dans le FAFA⁵ et les Conditions générales.

3. Audit

Toutes les transactions financières et les états financiers dans le cadre de la présente convention sont soumis aux procédures de contrôle interne et externe définies par les règlements financiers, les règles et les directives du PNUD et pourraient faire l'objet d'un audit conformément aux procédures du PNUD.

⁵L'Accord cadre administratif et financier entre le PNUD et la Commission Européenne.

Annexes

Cadre logique du projet

	Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources et moyens de vérification	Hypothèses/risques
Objectif général	Améliorer l'efficacité de la dépense et du fonctionnement de l'administration publique, ainsi que du renforcement de la gouvernance économique et institutionnelle.	Taux d'exécution budgétaire dans les secteurs prioritaires Références : Taux d'exécution en 2014: Edu: 107% ; santé 76%; agri: 75%; Infra: 99%; E&A: 47 ; Cibles : non définies par le gouvernement	Ministère de l'Economie et des Finances ; Rapport d'exécution budgétaire annuelle	
Objectifs spécifiques	Améliorer la pertinence et la crédibilité de la stratégie de développement	La stratégie de développement est à jour par rapport aux ODD et aux orientations du mandat présidentiel	Ministère de la planification du Développement ; Document du Plan National de Développement	Volonté politique de mettre en œuvre les ODD Volonté politique de renforcer la planification au sein de l'appareil Gouvernemental
Résultats attendus	Résultat 1: Le cadre organisationnel d'élaboration du PND est mis en place Résultat 2: Les capacités des parties prenantes sont renforcées en analyse et prise en compte de la	Arrêté de mise en place du cadre organisationnel d'élaboration du PND Nombre de parties prenantes formés en analyse et prise en compte de la durabilité	Ministère de la planification du Développement ; l'Arrêté Ministère de la planification du Développement ; Rapport des ateliers de formation	Collaboration de tous les acteurs à la revue de la SCAPE Implication des autorités au haut niveau à la priorisation des interventions Disponibilité de ressources humaines compétences dans l'administration

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources et moyens de vérification	Hypothèses/risques
<p><i>durabilité</i></p>			<p>publique et au sein des autres parties prenantes</p>
<p>Résultat 3: La revue de la SCAPE et des politiques sectorielles est réalisée</p>	<p>Rapport de la revue de la SCAPE disponible Rapport de la revue des politiques sectorielles</p>	<p>Ministère de la planification du Développement ; Rapport de l'atelier de validation du rapport de la revue de la SCAPE; Rapports des revues sectorielles</p>	<p>Disponibilité du budget complémentaire de l'Etat</p>
<p>Résultat 4: La priorisation des cibles des ODD est faite et les axes d'intervention de la nouvelle stratégie de développement sont identifiés</p>	<p>Documents de priorisation des cibles Axes d'intervention du Plan National de Développement identifiés</p>	<p>Ministère de la planification du Développement ; Rapport de forum national de validation des axes du PND</p>	
<p>Résultat 5: Le Plan national de développement est élaboré, validé et vulgarisé</p>	<p>Document validé du Plan National de Développement Documents édités du PND</p>	<p>Ministère de la planification du Développement ; Rapport de l'atelier national de validation du PND</p>	
<p>Résultat 6: Le plan d'actions prioritaires du PND est élaboré et validé</p>	<p>Document validé du Plan d'actions prioritaires du PND</p>	<p>Ministère de la planification du Développement ; Rapport de l'atelier national de validation du Plan d'actions prioritaires du PND</p>	
<p>Résultat 7 L'expertise technique est disponible pour l'assurance qualité du processus et du PND</p>	<p>Rapport de l'expert sur le processus PND des</p>		

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources et moyens de vérification	Hypothèses/risques

Chronogramme d'activités

Résultat	Produits	Principales activités	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8
Résultat 1 : Le cadre organisationnel d'élaboration du PND est mis en place	Analyse des parties prenantes	Collecte et analyse des données sur les parties prenantes								
		Retraite d'élaboration de la cartographie des parties prenantes et du mécanisme de collaboration								
	Formalisation du cadre organisationnel	Atelier national de validation de la cartographie des parties prenantes et du mécanisme de collaboration								
		Prise de textes du cadre organisationnel de préparation du PND								
Résultat 2 : Les capacités des parties prenantes sont renforcées en analyse et prise en compte de la durabilité	Renforcement des capacités des parties prenantes du niveau central	Ateliers de renforcement des capacités des parties prenantes au processus d'élaboration du PND sur les outils d'analyse de la durabilité								
		Ateliers de renforcement des capacités des parties prenantes au processus d'élaboration du PND sur les outils d'analyse de la durabilité								
	Renforcement des capacités des parties prenantes dans les 5 régions économiques du Togo									
Résultat 3 : La revue de la SCAPE et des politiques sectorielles est réalisée	Revue de la SCAPE	Consultants international et nationaux								
		Atelier méthodologique de lancement								
	Ateliers techniques de validation									

Résultat	Produits	Principales activités	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8
	Revue des politiques sectorielles	Atelier national de validation								
		Séances de travail d'analyse des politiques au regard des cibles des ODD (GADD-F) et de la politique du gouvernement								
Résultat 4 : La priorisation des cibles des ODD est faite et les axes d'intervention de la nouvelle stratégie de développement sont identifiés	Lancement méthodologique du processus de l'élaboration du PND	Atelier méthodologique de lancement officiel des travaux de formulation du PND								
	Priorisation des cibles des ODD sur la base de leur niveau d'externalité	Atelier méthodologique de présentation des outils de priorisation des cibles des ODD								
		Appui technique aux sectoriels pour les séances de priorisation des cibles								
		Atelier de validation des cibles des ODD								
		Définition des cibles intermédiaires de mesure du PND	Ateliers d'identification des indicateurs pertinents de mesure des cibles des ODD							
		Définition des axes d'intervention du PND	Séances de travail de définition des valeurs de référence des indicateurs des cibles des ODD et élaboration de l'Atlas des ODD Retraite de définition des axes d'intervention du PND Atelier national de validation des axes d'intervention du PND							
Résultat 5 : Le Plan national de développement est élaboré, validé et vulgarisé	Diagnostic de la situation sociale, économique et environnementale et définition des actions par axes et rédaction du PND	Séances de travail pour l'analyse de la situation sociale, économique et environnementale et définition des actions par axes et rédaction du PND								
		Retraite de rédaction version préliminaire du PND								

Résultat	Produits	Principales activités	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8
	Cadrage macroéconomique du Plan National de Développement	Travaux du Comité CBMT -3 scénarii : (référence, modéré et accéléré) ; Cadrage budgétaire à moyen terme, global et sectoriel ; scénarii à moyen terme de financement du PND								
	Définition du cadre national de suivi et évaluation de la mise en œuvre des ODD	Prise de textes du cadre national de suivi et évaluation de la mise en œuvre des ODD								
	Consultation nationales et régionales autour de la version préliminaire du PND (administration publique, société civile, secteur privé, PTF, parlement, régions.....)	Consultation nationale								
	Validation du PND	Consultation régionale								
Résultat 6 : Le plan d'actions prioritaires du PND est élaboré et validé	Elaboration des programmes et Budgetisation du PND	Atelier de validation technique								
	Validation du plan d'actions prioritaires du PND	Atelier de validation nationale								
Résultat 7 L'expertise technique est disponible pour l'assurance qualité du processus et du PND	L'assurance qualité du PND est assurée	Séances de travail d'élaboration des programmes								
		Atelier de validation nationale								
Equipe de projet	Chargé de programme	Disponibilité de l'expert ⁶⁶								
	Fonctionnement									

⁶⁶ Le budget disponible ne couvre que 5 trimestres du projet.

Résultat	Produits	Principales activités	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8
	Visibilité du projet									

Annexe III modifié - Budget de l'action après avenant 1

Produits	Description des activités	Montant initial	Avenant N°1	Budget après avenant 1
Résultat 1 : Le cadre organisationnel d'élaboration du PND est mis en place				
Formalisation du cadre organisationnel	Ateliers autres frais (restauration DSA atelier, frais de déplacement des participants)	20.300,72	0,00	20.300,72
	Couverture médiatique	160,07	0,00	160,07
	Total produit 1	20.460,79	0	20.460,79
Sous total 1		20.460,79	0,00	20.460,79
Résultat 2: Les capacités des parties prenantes sont renforcées en analyse et prise en compte de la durabilité				
Renforcement des capacités des parties pré-nantes du niveau central	Ateliers (restauration DSA ,frais de location de salles de conférence, frais de communication)	14.527,48	0	14.527,48
	Couverture médiatique	160,07	0	160,07
	total produit 1	14.687,55	0,00	14.687,55
Renforcement des capacités des parties pré-nantes dans les 5 régions économiques du Togo	Ateliers : autres frais (restauration DSA ,frais de location de salles de conférence, frais de communication)	14.542,72	0,00	14.542,72
	Couverture médiatique	228,67	0,00	228,67
	total produit 2	14.771,39	0,00	14.771,39
Sous total résultat 2		29.458,94	0,00	29.458,94
Résultat 3 : La revue de la SCAPE et des politiques sectorielles est réalisée				
Revue de la SCAPE	Consultant international	22.800,28	0,00	22.800,28
	Consultant national	38.112,25	0,00	38.112,25
	Ateliers : autres frais (restauration DSA, frais de déplacement et logement des participants)	43.802,39	0,00	43.802,39
	total produit 1	104.714,92	0,00	104.714,92
Revue des politiques sectorielles	Ateliers : autres frais (restauration DSA, frais de location de salles de conférence, reprographie de documents, frais de communication)	28.341,80		28.341,80
	total produit 2	28.341,80	0,00	28.341,80
Sous total résultat 3		133.056,71	0,00	133.056,71
Résultat 4: La priorisation des cibles des ODD est faite et les axes d'intervention de la nouvelle stratégie de développement sont identifiés				
Lancement méthodologique du processus de l'élaboration du PND	Ateliers : autres frais (restauration, DSA atelier, frais de location de salles de conférence, frais de communication)	12.482,22	0	12.482,22
	Couverture médiatique	457,35	0	457,35
	total produit 1	12.939,57	-	12.939,57
Priorisation des cibles des ODD sur la base de leur niveau d'externalité	Ateliers : autres frais (restauration, DSA ,frais de location de salles de conférence, frais de location de salles de conférence, reprographie , frais de communication)	26.053,54	0	26.053,54
	Couverture médiatique	320,14	0	320,14
	total produit 2	26.373,68	-	26.373,68
Définition des cibles intermédiaires de mesure du PND	Ateliers : autres frais (restauration, DSA ,frais de location de salles de conférence, reprographie, frais de communication, paiement personnes ressources, reprographie)	44.483,10	0	44.483,10
	Couverture médiatique	160,07	0	160,07
	total produit 3	44.643,17	-	44.643,17
	Ateliers : autres frais (restauration, DSA frais de déplacement des participants, reprographie, frais de communication)	36.511,23		36.511,23
	Couverture médiatique	160,07		160,07
	total produit 4	36.671,31	0,00	36.671,31
Sous total Résultat 4		120.627,72	-	120.627,72

Résultat 5 : Le Plan national de développement est élaboré, validé et vulgarisé				
	Ateliers : autres frais (restauration, DSA (frais de déplacement des participants résidents, paiement personnes ressources, frais de communication)	32.733,55	0	32.733,55
	total produit 1	32.733,55	-	32.733,55
Cadrage macroéconomique du Plan National de Développement	Ateliers : autres frais (restauration, DSA, frais de déplacement des participants résidents, frais de communication)	4.912,36		4.912,36
	total produit 2	4.912,36	-	4.912,36
	Définition du cadre national de suivi et évaluation de la mise en œuvre des ODD	PM	PM	PM
	total produit 3	PM	PM	PM
Consultation nationales et régionales autour de la version préliminaire du PND (administration publique, société civile, secteur privé, PTF, parlement, régions.....)	Ateliers : autres frais, restauration, DSA (frais de location de salles de conférence, frais de communication, reprographie)	22.609,87	0	22.609,87
	Couverture médiatique	388,74	0	388,74
	total produit 4	22.998,61	-	22.998,61
Validation du PND	Ateliers : autres frais (restauration, DSA ,frais de location de salles de conférence, frais de communication, reprographie)	24.700,09	0	24.700,09
	Couverture médiatique	388,74	0	388,74
	total produit 5	25.088,84	-	25.088,84
Sous total Résultat 5		85.733,36	-	85.733,36
Résultat 6 : Le plan d'actions prioritaires du PND est élaboré et validé				
Élaboration des programmes et Budgetisation du PND	Ateliers : autres frais (restauration, DSA ,frais de déplacement des participants résidents, reprographie, frais de communication)	14.948,54	0	14.948,54
	total produit 1	14.948,54	-	14.948,54
Validation du plan d'actions prioritaires du PND	Ateliers : autres frais (restauration, DSA ,frais de location de salles de conférence, reprographie, frais de communication)	11.260,87	0	11.260,87
	Couverture médiatique	228,67	0	228,67
	total produit 2	11.489,54	-	11.489,54
Sous total Résultat 6		26.438,08	-	26.438,08
Resultat 7: le guide de programmation des investissements public est élaboré, édité et vulgarisé				
	Ateliers : autres frais (restauration, DSA , frais de déplacement des participants)	7.838,93	-7.838,93	0,00
	total produit 1	7.838,93	-7.838,93	0,00
Validation du guide	Ateliers : autres frais (restauration, DSA ,frais de location de salles de conférence reprographie, frais de communication)	8.066,08	-8.066,08	0,00
	Couverture médiatique	160,07	-160,07	0,00
	total produit 2	8.226,15	-8.226,15	0,00
Edition et vulgarisation	Prestation de service	4.573,47	-4.573,47	0,00
	Ateliers : autres frais (restauration, DSA (frais de location de salles de conférence, frais de communication)	1.211,97	-1.211,97	0,00
	Couverture médiatique	160,07	-160,07	0,00
	total produit 2	5.945,51	-5.945,51	0,00
L'expertise technique pour l'assurance qualité du processus et du PND	Expert technique (80%)	0,00	247.405,74	247.405,74
	Total produit 3	0,00	247.405,74	247.405,74
Sous total Résultat 7		22.010,59	225.395,15	247.405,74

Resultat 8: Les guides de preparation des projets et programmes d'investissements est elaboré, edité et vulgarisé				
	Ateliers :autres frais (restauration, DSA , frais de déplacement des participants, personnes ressources)	7.838,93	-7.838,93	0,00
	total produit 1	7.838,93	-7.838,93	0,00
Validation du guide	Ateliers : autres frais (restauration, DSA, frais de location de salles de conférence, reprographie, frais de communication)	8.066,08	-8.066,08	0,00
	Couverture médiatique	160,07	-160,07	0,00
	total produit 2	8.226,15	-8.226,15	0,00
Edition et vulgarisation du guide	Prestation de service	4.573,47	-4.573,47	0,00
	Ateliers : autres frais (restauration, DSA, frais de location de salles de conférence, frais de communication)	1.211,97	-1.211,97	0,00
	Couverture médiatique	160,07	-160,07	0,00
	total produit 3	5.945,51	-5.945,51	0,00
Sous total 8		22.010,59	-22.010,59	0,00
Resultat 9: une application informatique pour la gestion des base de donnees du programme d'investissemets et leur programmation				
Développement d'une application informatique pour la gestion du PIP	Achat d'équipements	7.622,45	-7.622,45	0,00
	Prestation de service	1.524,49	-1.524,49	0,00
Sous total Résultat 9		9.146,94	-9.146,94	0,00
Resultat 10: les cadres des ministeres maitrisent la preparation des projets et programmes et projets d'investissements et leur programmation				
Formation des cadres des ministères sectoriels sur les guides	Ateliers : autres frais (restauration, DSA, frais de location de salles de conférence, frais des formateurs, frais de communication, déplacement des formateurs)	15.448,88	-15.448,88	0,00
	Couverture médiatique	388,74	-388,74	0,00
Sous total 10		15.837,62	-15.837,62	0,00
Equipe de projet				
	Chargé de programme	27.440,82		27.440,82
	Fonctionnement	27.440,82		27.440,82
	Visibilité du projet	7.622,45		7.622,45
Sous total equipe de projet		62.504,10	-	62.504,10
Sous total actvites (cout direct)		547.285,45	178.400,00	725.685,45
Imprévus (2% des coûts éligibles directs de la		9.204,26	-	9.204,26
TOTAL GENERAL ACTIVITES y compris imprévus		556.489,71	178.400,00	734.889,71
GMS (cout indirect) (7%)		32.710,28	-	32.710,28
GRAND TOTAL		589.200,00	178.400,00	767.600,00